

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES VOILE LEGERE 2017-2020 (version avec champs)

[24 Heures de la voile]
[18-19/08/2018] - [Trégaste]
[Club nautique de Tregaste] - [5C]

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- La régata sera régie par :
- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
 - 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en **annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES**, (*supprimer 1.2 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)
 - 1.3 les règlements fédéraux.
 - 1.4 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra (*supprimer 1.4 en l'absence de concurrents étrangers attendus*).
 - 1.5 Identification :
Des autocollants portant le numéro d'identification du bateau pour la course seront fournis à l'inscription Les bateaux enfrenant RCV 77 ou l'annexe G des RCV en ne portant pas ce N° ou portant des N° illisibles ou différents de ceux sous lesquels ils sont engagés, seront considérés comme DNS et ceci, sans avis préalable ni instruction (modification de RCV 63.1, A4.1 et A5).
 - 1.6 Bateaux admis.
Conforme à la série 420 avec **deux** équipages de 2 personnes
Tous les équipiers doivent porter un gilet de sauvetage et chaque bateau doit être équipé d'un bout de 5 mètres fixé au bateau et d'une écope.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé [**à la capitainerie du Coz Pors**].
- 2.2 Les avis seront également mis en ligne à l'adresse [**Facebook de l'épreuve**]

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 1 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé [**au PC Course**].
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de [**30 minutes**] après l'affalé de l'Aperçu, sauf délai différent précisé en **annexe** (ceci modifie Signaux de course).

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Samedi

- 14 heures - Briefing (Rappel du règlement - Instructions de course - Prévision météo)
- 14 heures 15 - Contrôle de sécurité à la « grève blanche »
- 14 heures 45 - Mise à disposition du Comité de Course
- 15 heures - Départ

Dimanche



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

- 15 heures - Arrivée
 - 17 heures - Remise des prix au podium sur le Coz-Pors
- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est [**14H45**].
- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après [**heure**].
- 6. PAVILLONS DE CLASSE**
Le pavillon de classe est [**le pavillon 420**].
- 7. ZONES DE COURSE**
L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.
Plage de la grève blanche, mouillage du coz pors pour les tours intérieurs. Une extension jusqu'à une bouée proche du rocher « Ar Couthès » pour les tours extérieurs.
- 8. LES PARCOURS**
- 8.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS**.
- 8.2 Au briefing coureurs, le comité de course indiquera le nombre de tours extérieurs à effectuer,
- 9. MARQUES**
- 9.1 Bouées intérieures verte/orange avec flash light pour les tours de nuit
Bouées extérieures blanches avec marquages colorés.
- 9.2 Changement de parcours.
Le Comité de Course se réserve le droit de modifier le parcours, de retarder ou d'annuler la régates en cas de besoin.
Une neutralisation pourra être décidée à tout moment.
De jour, cette suspension est signalée par l'envoi d'un **pavillon rouge sur le bateau comité**.
De nuit, une sécu avec un **gyrophare** sillonnera le plan d'eau.
A l'envoi de ce signal, le retour à terre doit être **immédiat** (sans finir le tour en cours) et le plus rapide possible **soit au Coz-Pors soit à la Grève Blanche et l'embarquement doit dans ce cas être réalisé dès le retour à terre**.
- 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**
Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.
- 11. LE DEPART**
- 11.1 Le départ aura lieu de la Grève Blanche, un équipier tenant le bateau gréé au bord de l'eau, l'autre équipier courant depuis la ligne définie par le Comité de Course.
Les bateaux se répartissent par numéros croissants, le plus à l'ouest étant le numéro tiré au sort au moment du briefing, un fois arrivé au n°60 on repart par le n° 10.
La pavillonnerie de départ se fera depuis le tracteur stationné en bout de ligne sur la plage
- | | | |
|-----------------------|---------------------|--|
| Horaires indicatifs : | 14H45 Avertissement | pavillon de classe 420 hissé |
| | 14H50 | pavillon rouge, jaune, vert hissé, l'équipier coureur doit se rendre sur la zone de départ |
| | 14H55 | pavillon jaune et vert hissé et affalé du rouge |
| | 14H59 | pavillon vert hissé et affalé du jaune |
| | 15H00 Départ | affalé du vert et du pavillon 420 |
- De part le caractère de l'épreuve, il n'y aura pas de rappel au moment du départ. Toutefois, tout équipage identifié comme ayant « **anticipé** » le départ se verra pénalisé d'un temps d'arrêt forfaitaire de **cinq** minutes lors d'un changement d'équipage au cours de l'épreuve.
- En cas de nouveau départ suite à une interruption, les départs seront donnés par **poules de 10 toutes les minutes** dans l'ordre du classement tel qu'il était au moment de l'interruption
- 13. L'ARRIVEE**
Entre la bouée et bateau comité portant un drapeau bleu le dimanche à partir de 15 heures, les bateaux engagés dans un tour devant le finir pour le valider.
- 14. SYSTEME DE PENALITE**
Les 24 Heures sont une course de loisir, le Fair-Play reste la principale règle de course.

Toute infraction aux règles habituelles de régates entraînera une pénalité.

Toute tentative de tricherie volontaire ou faute grave, après délibération du Jury sur action du Comité de Course, entraîne la disqualification du bateau.

Le Jury sur action du Comité de Course se réserve le droit de prendre toute sanction pour toute faute qu'il aura constatée (**pumping** compris).

Le Jury sur action du Comité de Course se réserve le droit de faire rentrer à terre tout équipage qu'il ne jugera pas en état de poursuivre la course, pour quelque raison que ce soit.

- 14.1 la RCV 44.1 s'applique (deux tours !)
- 14.3 Pour les infractions aux règles autres que celles du chapitre 2 des RCV, et non traitées spécifiquement par un article des IC type et de leur présente annexe, les pénalités se feront sous la forme d'un arrêt en « prison » d'une durée variable selon appréciation du jury.

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé [**Au PC Course situé à la capitainerie du port – plage du Coz Pors**]. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de [**20 minutes**] après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 16.3 La première session de jury est prévue le **dimanche matin à 11H.** ; Les équipages des bateaux concernés seront convoqués par haut-parleur et seront tenus de se présenter dans les 5 minutes suivantes. Les derniers avis seront affichés dans les 10 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé [**au PC course**]. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité de l'épreuve
 - Bateaux accompagnateurs
 - Communication radio
- 16.7 Le dernier jour de la régates, une demande de réparation doit être déposée :
- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
- (b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie la RCV 62.2.
- 16.9 Les concurrents doivent indiquer leurs éventuelles intentions de protester au bateau Comité de Course pendant la course [avec identification réclamant / réclamé] puis **venir à la capitainerie du coz pors remplir un formulaire**. Ceci modifie la règle R61

17. CLASSEMENT

- 17.1 [**1**] courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 17.5 Sera déclaré vainqueur le bateau qui aura parcouru le plus grand nombre de tours.
A nombre égal de tours, sera déclaré vainqueur celui qui aura passé la ligne d'arrivée en tête

18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 Un émargement (sortie et retour) sera être mis en place [**Le nombre de changements d'équipages est de 3 minimum et doit se faire exclusivement dans la zone prévue (plage du Coz Pors)**].
Il est obligatoire avant le départ sur l'eau et au retour à terre. Il est clos 20 minutes après l'arrivée du dernier bateau. Au départ, la signature de la déclaration de conformité du 420 fera office d'émargement.
Le non-respect de chaque émargement entraînera une pénalité d'un temps d'arrêt forfaitaire de cinq minutes lors d'un changement d'équipage au cours de l'épreuve sauf à l'arrivée ou la pénalité sera d'un tour.
Lieu d'émargement : A la cabine à côté du PC Course-Sauf au départ où la signature lors du contrôle de sécurité fera office d'émargement modalités]. [DP]

- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*

Tous les équipiers doivent porter un gilet de sauvetage et chaque bateau doit être équipé d'un bout de 5 mètres fixé au bateau et d'une écope ..

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT *[DP]*

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le **remplacement** d'équipements, les **interventions** techniques ainsi que les rotations des équipages ne sont autorisés **que dans la zone du cox pors**. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par un arrêt de **10 minutes**.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

Tous les bateaux doivent respecter les règles de jauge de la série 420.

Tous les équipiers doivent porter un gilet de sauvetage et chaque bateau doit être équipé d'un bout de 5 mètres et d'une écope. Ces équipement seront contrôlés le samedi avant le départ.

21. PUBLICITE DE L'EPREUVE *[DP]*

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'AO, selon les conditions précisées en **annexe**.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés comme précisé en **annexe**.

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS *[DP]*

- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés [*description identification*].
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. COMMUNICATION RADIO *[DP]*

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

25. PRIX

La remise des prix aura lieu vers 16H30 le dimanche au podium d'animation

26. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

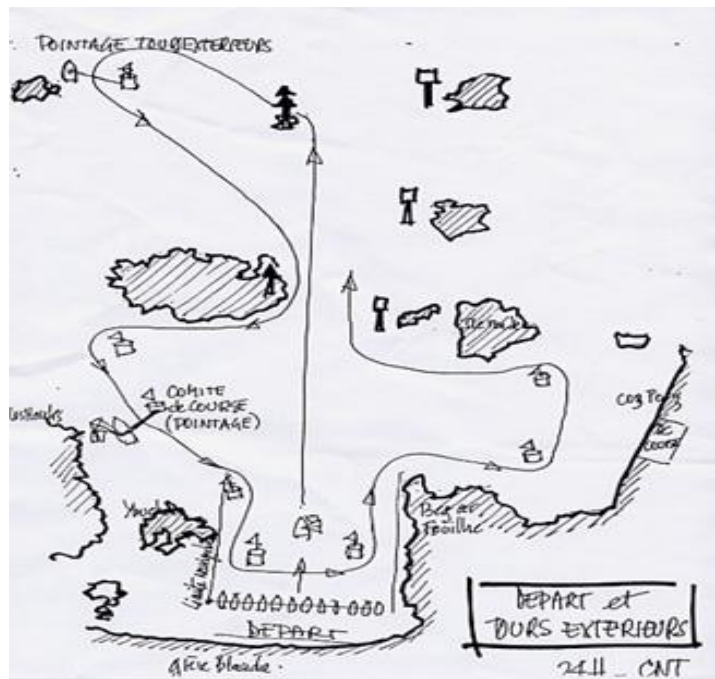
Président-e du comité de course : [*Olivier BILLARD*]

Président-e du comité technique : []

Président-e du jury : []

ANNEXE « ZONES DE COURSE » Tours Extérieurs (premiers tours de course).

Le nombre de tours extérieurs sera annoncé au briefing.



Tours Intérieurs

